



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT.549

Déposé le : 23.08.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

**Pour que les JOJ ne gogent pas dans la papette**

## Texte déposé

L'euphorie des jeux olympiques de Rio retombe peu à peu et malgré les beaux souvenirs que laissera cet évènement aux amoureux du *Sport*, le bilan risque d'être plus inquiétant sous l'angle social, environnemental et financier.

En choisissant de présenter une candidature « responsable » et « à taille humaine », le Conseil d'Etat vaudois a su donner une dimension rassurante à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) à Lausanne. Dans le cadre des débats, le Conseiller d'Etat en charge du dossier affirmait d'ailleurs que « la philosophie de la candidature exclut le gigantisme et la démesure, s'inscrit dans une vision durable, respectueuse de l'environnement (...) » (rapport de la commission chargée d'étudier l'EMPD 158). Cette posture aura sans doute joué un rôle important dans le vote quasi unanime du Grand Conseil accordant au Conseil d'Etat, un crédit de CHF 8'000'000.- et une garantie de déficit pour subventionner l'organisation de cette manifestation dans le canton de Vaud.

Compte tenu des annonces faites au moment des débats parlementaires sur ce dossier, il nous semble indispensable de tout mettre en œuvre pour garantir que l'organisation des JOJ puisse s'appuyer sur une structure efficace, transparente et capable de coordonner l'ensemble des démarches complexes nécessaires au déroulement d'un tel évènement (plans de quartier, infrastructures, ...).

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle gouvernance le Conseil d'Etat a-t-il prévu pour piloter efficacement ce projet ?
2. Comment les communes concernées sont-elles associées ?
3. Comment la coordination entre collectivités publiques, entités de droit privé et mandataires (Centre sportif de Malley, ex CIGM, investisseurs immobiliers privés, etc.) est-elle assurée, et comment le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que des éventuels blocages parviennent rapidement à sa connaissance ?
4. Existe-t-il un comité de projet qui coordonne l'ensemble des démarches techniques et administratives nécessaires au bon déroulement du projet (élaboration de plans de quartier, suivi des autorisations de construire...) ? Si oui, quelle est sa composition ?
5. Quelles précautions le Conseil d'Etat a-t-il pris pour garantir que le projet s'inscrive « dans une vision durable, respectueuse de l'environnement » ?
6. Quelles précautions le Conseil d'Etat a-t-il pris pour que la garantie de déficit octroyée par le Grand Conseil ne se transforme pas en « puit sans fond » ?
7. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'informer régulièrement notre parlement et la population de l'état d'avancement du dossier et de ses enjeux ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :